

FORMULAIRE R9 PARTIE A

Bureau principal
Commune de Ganshoren

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 octobre 2018

Procès-verbal des opérations de totalisation et du recensement général des votes

PARTIE A.- Totalisation des votes

I.- Composition du bureau

Le bureau principal de Ganshoren réuni le 14 octobre 2018 à18h36, dans un local situé à la maison communale de Ganshoren, , est composé comme suit:
(1)

- Président
- Secrétaire
- Assesseur
- Assesseur
- Assesseur
- Assesseur

Ont siégé comme témoins

- Liste ECOLO-GROEN , GREGOIRE Philippe
- Liste ENSEMBLE-SAMEN#CARTHÉ, THOMMES Lara
- Liste PROGANSHOREN, PAELINCK Quentin
- Liste DéFI, DE BAKKER Sabine
- Liste LB-LISTE BOURGMESTRE, FONTAINE Bernadette

14/10/2018



Les témoins pour les bureaux de vote et pour le bureau principal ont prêté le serment suivant : «Je jure de garder le secret des votes». Le serment a été prononcé avant le commencement des opérations électorales, au moment de la constitution du bureau principal.

Observations:

N.B.

- La partie A est automatiquement imprimée dans le bureau principal de la commune après la lecture du support de mémoire avec les votes et la totalisation des votes.
- La partie B (répartition des sièges et la désignation des candidats) est également traitée et imprimée automatiquement.
- La totalisation des votes a lieu distinctement et préalablement à la répartition automatique des sièges.

(1) Si le secrétaire fait défaut ou s'il a dû assumer les fonctions d'assesseur, un des assesseurs exerce les fonctions de secrétaire. Le cas échéant, ces faits sont relatés sous la rubrique 'Observations'. Le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M).

II.- Réception des supports de mémoire et totalisation des voix. TABLEAU.

Le bureau a reçu successivement :

Numéros des bureaux de votes	Heure à laquelle le (les) supports(s) de mémoire des bureaux de vote a (ont) été	Nombre de votes valables	Observations *
1	14/10/2018 - 18:21	878	
2	14/10/2018 - 18:22	876	
3	14/10/2018 - 16:50	885	

4	14/10/2018 - 17:02	830
5	14/10/2018 - 18:23	893
6	14/10/2018 - 18:24	892
7	14/10/2018 - 17:26	808
8	14/10/2018 - 18:25	816
9	14/10/2018 - 17:32	957
10	14/10/2018 - 17:37	917
11	14/10/2018 - 17:21	909
12	14/10/2018 - 17:43	773
13	14/10/2018 - 18:26	776
14	14/10/2018 - 17:17	978
15	14/10/2018 - 17:12	982

Le bureau principal a constaté que les supports mémoires provenant des bureaux de vote étaient régulièrement scellés avant leur réception et avant leur enregistrement, tout comme les enveloppes qui les accompagnaient ; sous réserve des observations mentionnées ci-dessous:

Observations:

Nihil

Le bureau principal procède ensuite à la totalisation des votes (4)

Lorsque les résultats de tous les bureaux de vote ont été enregistrés, le président du bureau principal procède à l'impression du procès-verbal et du tableau de recensement des votes (tableau 1 de la présente formule). Le chiffre électoral de chaque liste est également ajouté (5).

Puis le bureau procède à la répartition des sièges entre les listes, et à la désignation des candidats élus et des suppléants (voir Partie B - les tableaux II à V).

Bureau principal
Commune de Ganshoren

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 octobre 2018

Tableau de recensement des votes - Chiffres électoraux (art. 55 CECB)

LISTE 2 - ECOLO-GROEN			Check sum: 35621		
	1°	2°	3°		
Bureaux	Nombre de bulletins marqués en tête de liste		Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires		Chiffre électoral de la liste?
Commune de Ganshoren	640	1 357			1 997

LISTE 2 - ECOLO-GROEN																
Nombre de suffrages nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous																
	Fontaine Marie	Schessa Katri	Van den Brandt Rikie	Kestemont Bruno	Ezzouavl Lella	Fischer Ivan	Van Wesemael Yanna	Loude David	Dipta Pallence	Van de Craen Sammy	Vangoltsenhoven Lucienne	Goorden Bernard	Usersath Jessy	Gregoire Philippe	Rousson Anne	Pauline Marie
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Commune de Ganshoren	663	234	282	175	282	133	130	108	114	95	105	84	117	107	94	127
Nombre de suffrages nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous																
	Goerens Betsy	De Drieker Chris	De Gailck Nelly	Schren Augustin	Sarloux Laura	Robin Guido	Gwelo Doumbé Suzanne	Dorothée Vincent	Van Gucht Nicole	Dubelt Jean-Marie	Hoy Christine					
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27					
Commune de Ganshoren	96	92	93	76	106	95	95	65	116	105	169					
													3.948			

LISTE 4 - DéFI			Check sum: 89951		
	1°	2°	3°		
Bureaux	Nombre de bulletins marqués en tête de liste	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Chiffre électoral de la liste ²		
Commune de Ganshoren	403	707	1.110		

LISTE 4 - DéFI													2.294				
Nombre de suffrages nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous													2.294				
	Rass Gregory	Dyouch Sarah	Van Keck Philype	Spatil Alicia	Deroelch Zorhek	Delavertier Réborat	Crausquin Jean-Luc	Rafel Cécilia	Mukondi Freddy	Saydan Selma	De Luyck Michel	Fernand Fabienne	Yehoue Grigory	De Baker Soame	Guereux Yvan	Assur Elouadi	16
Commune de Ganshoren	364	134	97	99	79	119	78	79	76	49	64	92	68	92	49	59	
Nombre de suffrages nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous													2.294				
	Doncker Pierre	Abdy Valérie	Delavertier Flophaze	Udoeurl Sovera	Tuong Martine	Dupont Paul	Toussaint Nicolas	Bayette Liliane	Adam Adria	Erard Carl	Delavertier Luc						
Commune de Ganshoren	53	59	64	60	54	63	61	74	56	26	27						

LISTE 5 - ENSEMBLE-SAMEN#CARTHE			Check sum: 3957		
	1°	2°	3°		
Bureaux	Nombre de bulletins marqués en tête de liste	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Chiffre électoral de la liste?		
Commune de Ganshoren	173	2.415		2 588	

LISTE 5 - ENSEMBLE-SAMEN#CARTHE																	
Nombre de suffrages nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous																	
																	6.793
	Cartie Michiels	Correns Faura	Souss Karine	Dekkers Katriel	Thurmes Lara	Dakmans Dennis	Cranst Karin	Van Den Berghe Erik	El Makyaoui Khadija	Giang Avni	Barachi Leila	Trica Philippe	Petit Joelle	Trica Genevieve	Duques Chantal	Pailla	194
Commune de Ganshoren	1 140	595	474	197	393	200	309	307	530	161	154	106	147	96	154	16	6.793
Nombre de suffrages nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous																	
	Dachmager Micheline	Affraj Mohamed	Ginka Jodyla	Scott Massimo	Leduc Renee	Boutour Jacques-Achille	Kouma Nora	Petre Amedeo	Mata Manuela	Cherke Abderrahim	Hendrick Monique						
Commune de Ganshoren	104	158	87	281	116	101	224	80	98	262	115						

Nombre de suffrages nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous											3.565		
	Diongambo Hippolyte	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
	Aincion Torres Jilic		58	78	62	43	104	37	25	61	79	209	
	Timmermans Michiel												
	Marina Letia												
	Lejuno Guy												
	Vandromat Maxime												
	Mangin-Cazes Jean Jacques												
	Germanidis Zinovia												
	Leleux Yves												
	Van Rampelberg Charal												
	Genard Robert												
Commune de Ganshoren		37											

(2) Le chiffre électoral d'une liste est le total des bulletins de vote pour une liste avec un vote valable marqué en tête de liste ou avec un vote valable marqué en faveur d'un ou plusieurs candidats d'une même liste

Bureau principal
Commune de Ganshoren

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 octobre 2018

Procès-verbal des opérations de totalisation et du recensement général des votes.

PARTIE B : Répartition des sièges et désignation des candidats et des suppléants élus.

Au moyen des chiffres électoraux ainsi établis (Tableau I - Partie A), le bureau procède à la répartition des sièges entre les listes de la manière indiquée au tableau ci-dessous (art. 56 du CECB).

TABLEAU II.- Répartition des sièges entre les listes.

1 PROGANSHOREN				2 ECOLO-GROEN				4 DÉFI				5 ENSEMBLE-					
Chiffre électoral (C):		3.441		Chiffre électoral (C):		1.997		Chiffre électoral (C):		1.110		Chiffre électoral (C):		2.588			
Bulletins de liste (L):		206		Bulletins de liste (L):		640		Bulletins de liste (L):		403		Bulletins de liste (L):		173			
Diviseurs (Div)	Quotients (C/Div) ¹	N° d'ordre des quotients ²	Diviseurs (Div)	Quotients (C/Div) ¹	N° d'ordre des quotients ²	Diviseurs (Div)	Quotients (C/Div) ¹	N° d'ordre des quotients ²	Diviseurs (Div)	Quotients (C/Div) ¹	N° d'ordre des quotients ²	Diviseurs (Div)	Quotients (C/Div) ¹	N° d'ordre des quotients ²	Diviseurs (Div)	Quotients (C/Div) ¹	N° d'ordre des quotients ²
2,0	1.720,5000	1	2,0	998,5000	5	2,0	555,0000	13	2,0	1.294,0000	2	2,0	1.294,0000	2	2,0	1.294,0000	2
3,0	1.147,0000	3	3,0	665,6667	10	3,0	370,0000	24	3,0	862,6667	6	3,0	862,6667	6	3,0	862,6667	6
4,0	850,2500	7	4,0	499,2500	16	4,0	277,5000		4,0	647,0000	11	4,0	647,0000	11	4,0	647,0000	11
5,0	688,2000	9	5,0	399,4000	22	5,0			5,0	517,6000	15	5,0	517,6000	15	5,0	517,6000	15
6,0	573,5000	12	6,0	332,8333		6,0			6,0	431,3333	19	6,0	431,3333	19	6,0	431,3333	19
7,0	491,5714	17							7,0	369,7143	25	7,0	369,7143	25	7,0	369,7143	25
8,0	430,1250	20							8,0	323,5000		8,0	323,5000		8,0	323,5000	
9,0	382,3333	23															
10,0	344,1000	27															
11,0	312,8182																
9 siège(s) attribué(s) (S³)		3.097		4 siège(s) attribué(s) (S³)		1.598		2 siège(s) attribué(s) (S³)		740		6 siège(s) attribué(s) (S³)		2.219			
Chiffre d'éligibilité (E)		3.097		Chiffre d'éligibilité (E)		1.280		Chiffre d'éligibilité (E)		403		Chiffre d'éligibilité (E)		2.219			
Dévolution - Titulaires (D)		927		Dévolution - Titulaires (D)		1.280		Dévolution - Titulaires (D)		403		Dévolution - Titulaires (D)		519			

5 sié(ge)s attribué(s) (S³)	1.831
Chiffre d'éligibilité (E)	
Dévolution - Titulaires (D)	790

8 N-VA	809	276
Chiffre électoral (C):		
Bulletins de liste (L):		
Diviseurs (Div)	Quotients (C/Div) ¹	N° d'ordre des quotients ²
2.0	404.5000	21
3.0	269.6667	
1 sié(ge)s attribué(s) (S³)	405	138
Chiffre d'éligibilité (E)		
Dévolution - Titulaires (D)		

12 LB-LISTE BOURGMESTRE	2.197	316
Chiffre électoral (C):		
Bulletins de liste (L):		
Diviseurs (Div)	Quotients (C/Div) ¹	N° d'ordre des quotients ²
2.0	1.098.5000	4
3.0	732.3333	8
4.0	549.2500	14
5.0	439.4000	18
6.0	366.1667	26
7.0	313.8571	

-
- (1) Inscrire successivement dans cette colonne en regard des chiffres diviseurs inscrits dans la première colonne les quotients des divisions du chiffre électoral de la liste par lesdits diviseurs.
- (2) Inscrire en regard des quotients dans l'ordre de leur importance numérique et sans distinction entre les listes, les chiffres 1, 2, 3, etc., jusqu'à concurrence du nombre des sièges à conférer.
- (3) Ce nombre est égal à celui des quotients utiles, c'est-à-dire des quotients auxquels a été attribués un numéro d'ordre.

Le bureau détermine ensuite, conformément à l'article 57, alinéa 3 et 4, du CECB, le chiffre d'éligibilité des listes ayant obtenu au moins un siège à la répartition ci-dessus (1).

TABLEAU III.- Calcul des chiffres d'éligibilité.

Liste : 1	PROGANSHOREN	Liste : 2	ECOLO-GROEN	Liste : 4	DéFI
Bulletins de liste complets	206	Bulletins de liste complets	640	Bulletins de liste complets	403
Bulletins de liste incomplets (avec des votes nominatifs)	3.235	Bulletins de liste incomplets (avec des votes nominatifs)	1.357	Bulletins de liste incomplets (avec des votes nominatifs)	707
Total	3.441	Total	1.997	Total	1.110
à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste	X 9	à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste	X 4	à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste	X 2
Produit de cette multiplication	30.969	Produit de cette multiplication	7.988	Produit de cette multiplication	2.220
à diviser par le nombre de sièges attribués à la liste plus un	(9 + 1)	à diviser par le nombre de sièges attribués à la liste plus un	(4 + 1)	à diviser par le nombre de sièges attribués à la liste plus un	(2 + 1)
Quotient de cette division le chiffre d'éligibilité	3.097	Quotient de cette division le chiffre d'éligibilité	1.598	Quotient de cette division le chiffre d'éligibilité	740

Liste : 5 ENSEMBLE-SAMEN#CARTHÉ

Liste : 8 N-VA

Liste : 12 LB-LISTE BOURGMESTRE

Bulletins de liste complets
Bulletins de liste incomplets
(avec des votes nominatifs)

173 Bulletins de liste complets
2.415 Bulletins de liste incomplets
(avec des votes nominatifs)

276 Bulletins de liste complets
533 Bulletins de liste incomplets
(avec des votes nominatifs)

316
1.881

Total

2.588

Total

809

Total

2.197

à multiplier par le nombre de
sièges attribués à la liste
Produit de cette multiplication

X à multiplier par le nombre de
sièges attribués à la liste
Produit de cette multiplication

X à multiplier par le nombre de
sièges attribués à la liste
Produit de cette multiplication

X
5
10.985

à diviser par le nombre de sièges
attribués à la liste plus un

à diviser par le nombre de sièges
attribués à la liste plus un

à diviser par le nombre de sièges
attribués à la liste plus un

(5 + 1)

Quotient de cette division
le chiffre d'éligibilité

Quotient de cette division
le chiffre d'éligibilité

Quotient de cette division
le chiffre d'éligibilité

1.831

Conformément à l'article 57, alinéa 2, du CECB, le bureau procède ensuite, pour les listes ayant obtenu au moins un siège, à l'attribution individuelle à leurs candidats des votes marqués en tête de liste (bulletins de liste complets) et établit le nombre des suffrages revenant à chaque candidat.

(1) Le chiffre d'éligibilité spécial à chaque liste s'obtient en divisant par le nombre plus un des sièges attribués à la liste, l'ensemble des suffrages utiles. L'ensemble des suffrages utiles est établi en multipliant le nombre des bulletins de liste (marqués en tête ou en regard d'un ou plusieurs candidats de la liste) par le nombre des sièges obtenus par la liste.

Le tableau ci-dessous indique le résultat de cette opération.

TABLEAU IV. - Désignation des titulaires.

Liste	1	PROGANSHOREN	Chiffre d'éligibilité (E) :	3.097	
			Nombre de sièges attribués à la liste :	9	
			Nombre de bulletins de liste complets :	206	
			à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et diviser ce produit par deux ; 1	927	
			Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévolution aux candidats dans l'ordre de présentation		
NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévolution (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)	Rang des élus	
Kompany Pierre	1.327	927	2.254	1	
De Saeger Chantal	794	0	794	3	
Van Laethem Jean-Paul	1.048	0	1.048	2	
Dehing - van den Broeck Marina	397	0	397	5	
Delvaux Marc	428	0	428	4	
Delwit Carine	169	0	169		
Petini Maurizio	359	0	359	6	
Moreau-Eygenraam Veerle	184	0	184		
Kruys René	108	0	108		
Hannaoui Selloi	172	0	172		
Honoré Mallory	195	0	195		
Galetan Diana	138	0	138		
Mununga Hugo	194	0	194		
Bormans Kristine	161	0	161		
Beghin Philippe	256	0	256	8	
Ahmetaj Mansour Belgi	159	0	159		

Bouzerda Kamal	162	0	162		
Sellassi Youssra	213	0	213	9	
Parmentier Benoît	94	0	94		
Morre Anne	178	0	178		
Zieleniewski Roman	79	0	79		
Meyngono Natacha	148	0	148		
Deceuninck Bart	116	0	116		
Anthone-Caestecker Claude	87	0	87		
De Ridder Francis	79	0	79		
De Backer Melissa	123	0	123		
Paelinck Quentin	359	0	359	7	

Liste 2 ECOLO-GROEN

	Chiffre d'éligibilité (E) :	1.598
	Nombre de sièges attribués à la liste :	4
	Nombre de bulletins de liste complets :	640
	à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et diviser ce produit par deux ; 1	1.280
	Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévolution aux candidats dans l'ordre de présentation	

NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévolution (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)	Rang des élus
Fontaine Marie	653	945	1.598	1
Soirese Kalvin	234	335	569	2
Van den Brandt Elke	282	0	282	3
Kestemont Bruno	175	0	175	
Ezzouaoui Leïla	282	0	282	4

Ficher Ivan	133	0	133
Van Wesemael Yanna	130	0	130
Laude David	108	0	108
Dipita Patience	114	0	114
Van de Craen Sammy	95	0	95
Vangotsehoven Lucienne	105	0	105
Goorden Bernard	84	0	84
Userstem Jessy	117	0	117
Grégoire Philippe	107	0	107
Renson Anne	94	0	94
Babar Majid	127	0	127
Geeroms Betsy	96	0	96
De Brucker Chris	92	0	92
De Ganck Nelly	93	0	93
Schirru Augustin	76	0	76
Sartiaux Laura	106	0	106
Robin Guido	95	0	95
Bwele Deurnbe Suzanne	95	0	95
Desirotte Vincent	65	0	65
Van Gucht Nicole	116	0	116
Dubetiz Jean-Marie	105	0	105
Roy Christine	169	0	169

Liste	4	DéFI	Chiffre d'éligibilité (E) :	740	
			Nombre de sièges attribués à la liste :	2	
			Nombre de bulletins de liste complets :	403	
			à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et diviser ce produit par deux : 1	403	
			Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévolution aux candidats dans l'ordre de présentation		
NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation		Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévolution (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)	Rang des élus
Rase Grégory		364	376	740	1
Derouich Sarah		134	27	161	2
Van Kerk Philippe		97	0	97	
Shpati Alida		99	0	99	
Derouich Zouheir		79	0	79	
Delavernier Déborah		119	0	119	
Cransquin Jean-Luc		78	0	78	
Rédei Cécilia		79	0	79	
Mukendi Freddy		76	0	76	
Saydan Sefin		49	0	49	
De Luyck Michel		64	0	64	
Renard Fabienne		92	0	92	
Verbeke Grégory		68	0	68	
De Bakker Sabine		92	0	92	
Guerreiro Yvan		49	0	49	
Assaf Elisabeth		59	0	59	
Demolder Pierre		53	0	53	
Aebly Valérie		59	0	59	
Delavernier Raphaël		64	0	64	
Deldouli Souad		60	0	60	
Truong Maxime		54	0	54	
Dupont Paule		63	0	63	

Toussaint Nicolas	61	0	0	61
Baguette Liliane	74	0	0	74
Adam Aloïs	56	0	0	56
Evrard Carol	55	0	0	55
Detavernier Luc	97	0	0	97

Liste 5	ENSEMBLE-SAMEN#CARTHE	2.219
	Chiffre d'éligibilité (E) :	6
	Nombre de sièges attribués à la liste :	173
	Nombre de bulletins de liste complets :	
	à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et	
	diviser ce produit par deux : 1	
	Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévolution aux candidats	519
	dans l'ordre de présentation	

NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévolution (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)	Rang des élus
Carthé Michèle	1.140	519	1.659	1
Coppens René	595	0	595	2
Souiss Karima	474	0	474	4
Dewaelis Martial	197	0	197	
Thommes Lara	393	0	393	5
Dalmans Denis	200	0	200	
Crabaij Mimi	309	0	309	6
Van Den Berghe Erik	307	0	307	
EL Mahyaoui Khadija	530	0	530	3
Glanaj Avni	161	0	161	
Baracchi Leila	154	0	154	
Thoua Philippe	106	0	106	
Petit Joëlle	147	0	147	
Etoka Bokelo Jehiro	96	0	96	
Debuyck Ginette	164	0	164	
Polat Isa	194	0	194	

Bachmajer Micheline	104	0	0	104
M'Farraj Mohamed	158	0	0	158
Glinka Judyta	87	0	0	87
Scotti Massimo	281	0	0	281
Leduc Renée	116	0	0	116
Boufioux Jacques-Achille	101	0	0	101
Houma Nora	224	0	0	224
Petre Amedeuo	80	0	0	80
Maita Manuela	98	0	0	98
Cherké Abderrahim	262	0	0	262
Hendrick Monique	115	0	0	115

Liste 8	N-VA	Chiffre d'éligibilité (E) :	405
		Nombre de sièges attribués à la liste :	1
		Nombre de bulletins de liste complets :	276
		à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et	
		diviser ce produit par deux : 1	
		Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévolution aux candidats	138
		dans l'ordre de présentation	

NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévolution (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)	Rang des élus
Vanlouwe Karl	365	40	405	1
Bracke Clara	136	98	234	
Dehandschutter Marcel	102	0	102	
Van Poppel Michelle	98	0	98	
Fabry Bob	88	0	88	
Wostyn Annelies	94	0	94	
Schellekens Pieter	84	0	84	
Imberechts Jeannine	89	0	89	
Ooghe Roland	70	0	70	
Paşaliu Alexandra-Maria	101	0	101	
Clauwaert Johan	106	0	106	

Mangin-Cazes Jean-Jacques	37	0	37
Germanidis Zinovia	25	0	25
Leleux Yves	61	0	61
Van Rampelbergh Chantal	79	0	79
Genard Robert	209	0	209

Liste	12	LB-LISTE BOURGMESTRE	Chiffre d'éligibilité (E) :		Rang des élus
			1.831	5	
			Nombre de sièges attribués à la liste :		
			316		
			à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et		
			diviser ce produit par deux : 1		
			790		
Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévolution aux candidats dans l'ordre de présentation					
NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévolution (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)		
<u>Obeid Stephane</u>	777	790	1.567	1	
<u>Baraka Sabrina</u>	379	0	379	2	
Van Damme Lionel	181	0	181		
<u>Cornelissen Magali</u>	354	0	354	3	
Brancaleoni David	41	0	41		
De Biasi Huguette	79	0	79		
<u>Janssen Serge</u>	250	0	250	4	
Fontaine Bernadette	84	0	84		
Garlier Ioan	36	0	36		
Van Laethem Corinne	180	0	180		
Coppens Joseph	59	0	59		
Thongsamouth Odara	27	0	27		
Darouiche Issame	69	0	69		
Bylyci Kristela	86	0	86		
Youssef David	132	0	132		
Polonska Anna	38	0	38		
Djongambo Hippolyte	37	0	37		
Aincoen Torres Julie	58	0	58		
Timmermans Michaël	78	0	78		
Marina Lidia	62	0	62		
Lejeune Guy	43	0	43		
Vanbrabant Natacha	104	0	104		

Le bureau souligne les noms des candidats qu'il désigne comme élus.

(1) La dévolution de ces suffrages doit s'opérer de la manière suivante :

attribuer ces suffrages au premier candidat jusqu'à concurrence de ce qui est nécessaire pour que leur nombre, ajouté à celui des votes nominatifs obtenus par ce candidat, atteigne le chiffre d'éligibilité; s'il y a un excédent l'attribuer, dans la même mesure, au deuxième candidat, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les suffrages aient été attribués.

(2) Inscrire en regard du nom de chaque candidat le nombre total des suffrages nominatifs obtenus par lui tel qu'il se trouve consigné dans le tableau de recensement

Après avoir désigné les titulaires, le bureau procède, conformément à l'article 58, paragraphe 1, alinéa 2 du CECB, à une nouvelle attribution individuelle des votes de listes favorables à l'ordre de présentation en commençant par le premier des candidats non élus dans l'ordre de présentation.

Le tableau ci-dessous indique le résultat de cette opération.

TABLEAU V. - Désignation des suppléants^a.

Liste	1	PROGANSHOREN	Chiffre d'éligibilité (E) :			Rang des suppléants
			Nombre de sièges attribués à la liste :	Nombre de bulletins de liste complets :	à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et diviser ce produit par deux : 1	
			3.097	9	206	927
Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévotion aux candidats dans l'ordre de présentation						
NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévotion (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)			
Delwit Carine	169	927	1.096	1		
Moreau-Eygenraam Veerle	184	0	184	4		
Kruys René	108	0	108	14		
Hannaoui Selloi	172	0	172	6		
Honoré Mallory	195	0	195	2		
Galetan Diana	138	0	138	11		
Mununga Hugo	194	0	194	3		
Bormans Kristline	161	0	161	8		
Ahmetaj Mansour Belgi	159	0	159	9		
Bouzerda Kamal	162	0	162	7		
Parmentier Benoit	94	0	94	15		
Morre Anne	178	0	178	5		
Zieleniewski Roman	79	0	79	17		

Meyengono Natacha	148	0	148	10
Deceuninck Bart	116	0	116	13
Anihone-Caestecker Claude	87	0	87	16
De Ridder Francis	79	0	79	18
De Backer Melissa	123	0	123	12

Liste	2	ECOLO-GROEN	Chiffre d'éligibilité (E) :			Rang des suppléants
			Nombre de sièges attribués à la liste :	Nombre de bulletins de liste complets :	à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et diviser ce produit par deux : 1	
			1.598	4	640	1.280
Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévotion aux candidats dans l'ordre de présentation						
NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévotion (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)			
Kestemont Bruno	175	1.280	1.455	1		
Ficher Ivan	133	0	133	3		
Van Wesemael Yanna	130	0	130	4		
Laude David	108	0	108	9		
Dipita Patience	114	0	114	8		
Van de Craen Sammy	95	0	95	15		

Vangoisshoven Lucienne	105	0	105	12
Goerden Bernard	84	0	84	21
Userlam Jessy	117	0	117	6
Grégoire Philippe	107	0	107	10
Renson Anne	94	0	94	18
Babar Majid	127	0	127	5
Geeroms Betsy	96	0	96	14
De Brucker Chris	92	0	92	20
De Ganck Nelly	93	0	93	19
Schirru Augustin	76	0	76	22
Santiaux Laura	106	0	106	11
Robin Guido	95	0	95	16
Bwele Doumbe Suzanne	95	0	95	17
Desirrolle Vincent	65	0	65	23
Van Gucht Nicole	116	0	116	7
Dubelz Jean-Marie	105	0	105	13
Roy Christine	169	0	169	2

Liste 4 DéFI

NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévolution (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)	Rang des suppléants
Van Kerk Philippe	97	403	500	1
Shpati Aïda	99	0	99	3
Derouich Zouheir	79	0	79	7
Delavernier Déborah	119	0	119	2
Cransquin Jean-Luc	78	0	78	9

740

Chiffre d'éligibilité (E) :

2

Nombre de sièges attribués à la liste :

403

Nombre de bulletins de liste complets :

403

à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et

diviser ce produit par deux : 1

403

Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévolution aux candidats dans l'ordre de présentation

Rédei Cécilia	79	0	79	8
Mukendi Freddy	76	0	76	10
Saydan Selin	49	0	49	24
De Luyck Michel	64	0	64	13
Renard Fabienne	92	0	92	5
Verbeke Grégory	68	0	68	12
De Bakker Sabine	92	0	92	6
Guerreiro Yvan	49	0	49	25
Assaf Elisabeth	59	0	59	18
Demolder Pierre	53	0	53	23
Aebly Valérie	59	0	59	19
Delavernier Raphaël	64	0	64	14
Deldouli Souad	60	0	60	17
Truong Maxime	54	0	54	22
Dupont Paule	63	0	63	15
Toussaint Nicolas	61	0	61	16
Baguette Liliane	74	0	74	11
Adam Aloïs	56	0	56	20
Evrard Carol	55	0	55	21
Delavernier Luc	97	0	97	4

Liste 5 ENSEMBLE-SAMEN#CARTHE

NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévolution (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)	Rang des suppléants
Dewaels Martial	197	519	716	1
Dalmans Denis	200	0	200	6

Chiffre d'éligibilité (E) :

2.219

Nombre de sièges attribués à la liste :

6

Nombre de bulletins de liste complets :

173

à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et

diviser ce produit par deux : 1

519

Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévolution aux candidats dans l'ordre de présentation

Van Den Berghe Erik	307	0	307	2
Gjanaj Avni	161	0	161	9
Baracchi Leila	154	0	154	11
Thoua Philippe	106	0	106	15
Petit Joëlle	147	0	147	12
Ekoka Bokelo Jehro	96	0	96	19
Debuyck Ginette	164	0	164	8
Polat Isa	194	0	194	7
Bachmajer Micheline	104	0	104	16
MFarraj Mohamed	158	0	158	10
Gilnka Judyta	87	0	87	20
Scotti Massimo	281	0	281	3
Leduc Renée	116	0	116	13
Boullroux Jacques-Achille	101	0	101	17
Houma Nora	224	0	224	5
Petre Amedeuo	80	0	80	21
Malta Manuela	98	0	98	18
Cherké Abderrahim	262	0	262	4
Hendrick Mbnique	115	0	115	14

Liste 8 N-VA				
Chiffre d'éligibilité (E) : 405				
Nombre de sièges attribués à la liste : 1				
Nombre de bulletins de liste complets : 276				
à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et diviser ce produit par deux : 1				
Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévolution aux candidats dans l'ordre de présentation				
NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévolution (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)	Rang des supplé- ants
Bracke Clara	135	138	274	1
Dehandschutter Marcel	102	0	102	3
Van Poppel Michelle	98	0	98	5

Fabry Bob	88	0	88	8
Wostyn Annelies	94	0	94	6
Schellekens Pieter	84	0	84	9
Imberechts Jeannine	89	0	89	7
Ooghe Roland	70	0	70	10
Paşaliu Alexandra-Maria	101	0	101	4
Clauwaert Johan	106	0	106	2

Liste 12 LB-LISTE BOURGMESTRE				
Chiffre d'éligibilité (E) : 1.831				
Nombre de sièges attribués à la liste : 5				
Nombre de bulletins de liste complets : 316				
à multiplier par le nombre de sièges attribués à la liste et diviser ce produit par deux : 1				
Produit représentant le nombre de suffrages à attribuer par dévolution aux candidats dans l'ordre de présentation				
NOMS DES CANDIDATS dans l'ordre de présentation	Nombre de votes nominatifs (N) ²	Nombre de suffrages attribués par dévolution (A = E-N)	Total des suffrages (R = N+A)	Rang des supplé- ants
Van Damme Lionel	181	790	971	1
Brancaleoni David	41	0	41	16
De Bast Huguette	79	0	79	7
Fontaine Bernadette	84	0	84	6
Garther Ioan	36	0	36	20
Van Laethem Corinne	180	0	180	2
Coppens Joseph	59	0	59	13
Thongsamouth Odara	27	0	27	21
Darouiche Issame	68	0	69	10
Bytyci Kristela	86	0	86	5
Youssef David	132	0	132	3
Polonska Anna	38	0	38	17
Djongambo Hippolyte	37	0	37	18
Arincon Torres Julie	58	0	58	14
Timmermans Michaël	78	0	78	9

Marina Lidia	62	0	62	11
Lejeune Guy	43	0	43	15
Vanbrabant Natacha	104	0	104	4
Mangin-Cazes Jean-Jacques	37	0	37	19
Germanidis Zinovia	25	0	25	22
Leleux Yves	61	0	61	12
Van Rampelbergh Chantal	79	0	79	8

(a) Tous les candidats ayant obtenu au moins une voix non élus sont désignés suppléants;

(1) La dévolution de ces suffrages doit s'opérer de la manière suivante :

attribuer ses suffrages au premier candidat jusqu'à concurrence de ce qui est nécessaire pour que leur nombre, ajouté à celui des votes nominatifs obtenus par ce candidat, atteigne le chiffre d'éligibilité; s'il y a un excédent, l'attribuer dans la même mesure, au deuxième candidat, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les suffrages aient été attribués,

(2) Inscrire en regard du nom de chaque candidat le nombre total des suffrages nominatifs obtenus par lui tel qu'il se trouve consigné dans le tableau de recensement

Le bureau mentionne à côté des noms des candidats désignés comme suppléants le numéro d'ordre de désignation.

Le public est admis dans la salle où siège le bureau et le président donne à l'assemblée communication de ce qui suit:

Il résulte des chiffres indiqués dans le tableau de recensement des votes que :

La liste 1 - PROGANSHOREN obtient 9 sièges

La liste 2 - ECOLO-GROEN obtient 4 sièges

La liste 4 - DéF1 obtient 2 sièges

La liste 5 - ENSEMBLE-SAMEN#CARTHÉ obtient 6 sièges

La liste 8 - N-VA obtient 1 siège

La liste 12 - LB-LISTE BOURGMEÛTRE obtient 5 sièges

Sont proclamés élus conseillers communaux :

Pour la liste 1 - PROGANSHOREN

Kompany Pierre

Van Laethem Jean-Paul

De Saeger Chantal

Delvaux Marc

Dehing - van den Broeck Marina

Pettrini Maurizio

Paelinck Quentin

Beghin Philippe

Sellassi Youssra

Pour la liste 2 - ECOLO-GROEN

Fontaine Marie

Soirese Kalvin

Van den Brandt Elke

Ezzouaoui Leïla

Pour la liste 4 - DéFI

Rase Grégory
Derouich Sarah

Pour la liste 5 - ENSEMBLE-SAMEN#CARTHÉ

Carthé Michèle
Coppens René
El Mahyaoui Khadija
Souiss Karima
Thommes Lara
Crahajj Mimi

Pour la liste 8 - N-VA

Vantouwe Karl

Pour la liste 12 - LB-LISTE BOURGEMESTRE

Obeid Stephane
Baraka Sabrina
Cornelissen Magali
Janssen Serge
Genard Robert

Sont déclarés conseillers suppléants les candidats dont les noms suivent :

Pour la liste 1 - PROGANSHOREN

- 1^{er} suppléant: Delwit Carine
- 2^{ème} suppléant: Honoré Mallory
- 3^{ème} suppléant: Mununga Hugo
- 4^{ème} suppléant: Moreau-Eygenraam Veerle
- 5^{ème} suppléant: Morre Anne
- 6^{ème} suppléant: Hannaoui Seloi
- 7^{ème} suppléant: Bouzerda Kamal
- 8^{ème} suppléant: Bormans Kristine
- 9^{ème} suppléant: Ahmetaj Mansour Belgi

- 10 ème suppléant: Meyengono Natacha
- 11 ème suppléant: Galetan Diana
- 12 ème suppléant: De Backer Melissa
- 13 ème suppléant: Deceuninck Bart
- 14 ème suppléant: Kruys René
- 15 ème suppléant: Parmentier Benoît
- 16 ème suppléant: Anthone-Caestecker Claude
- 17 ème suppléant: Zieleniewski Roman
- 18 ème suppléant: De Ridder Francis

Pour la liste 2 - ECOLO-GROEN

- 1 er suppléant: Kestemont Bruno
- 2 ème suppléant: Roy Christine
- 3 ème suppléant: Ficher Ivan
- 4 ème suppléant: Van Wesemael Yanna
- 5 ème suppléant: Babar Majid
- 6 ème suppléant: Userstam Jessy
- 7 ème suppléant: Van Gucht Nicole
- 8 ème suppléant: Dipita Patience
- 9 ème suppléant: Laude David
- 10 ème suppléant: Grégoire Philippe
- 11 ème suppléant: Sartiaux Laura
- 12 ème suppléant: Vangoitsenhoven Lucienne
- 13 ème suppléant: Dubetz Jean-Marie
- 14 ème suppléant: Geeroms Betsy
- 15 ème suppléant: Van de Craen Sammy
- 16 ème suppléant: Robin Guido
- 17 ème suppléant: Bwele Doumbe Suzanne
- 18 ème suppléant: Flenson Anne
- 19 ème suppléant: De Ganck Nelly
- 20 ème suppléant: De Brucker Chris
- 21 ème suppléant: Goorden Bernard
- 22 ème suppléant: Schirru Augustin
- 23 ème suppléant: Desirrotte Vincent

Pour la liste 4 - DéFI

- 1^{er} suppléant: Van Kerk Philippe
- 2^{ème} suppléant: Detavernier Déborah
- 3^{ème} suppléant: Shpati Alida
- 4^{ème} suppléant: Detavernier Luc
- 5^{ème} suppléant: Renard Fabienne
- 6^{ème} suppléant: De Bakker Sabine
- 7^{ème} suppléant: Derouich Zouheir
- 8^{ème} suppléant: Rédei Cécilia
- 9^{ème} suppléant: Cransquin Jean-Luc
- 10^{ème} suppléant: Mukendi Freddy
- 11^{ème} suppléant: Baguette Liliane
- 12^{ème} suppléant: Verbeke Grégory
- 13^{ème} suppléant: De Luyck Michel
- 14^{ème} suppléant: Detavernier Raphaël
- 15^{ème} suppléant: Dupont Paule
- 16^{ème} suppléant: Toussaint Nicolas
- 17^{ème} suppléant: Deldouli Souad
- 18^{ème} suppléant: Assaf Elisabeth
- 19^{ème} suppléant: Aebly Valérie
- 20^{ème} suppléant: Adam Aloïs
- 21^{ème} suppléant: Evrard Carol
- 22^{ème} suppléant: Truong Maxime
- 23^{ème} suppléant: Demolder Pierre
- 24^{ème} suppléant: Saydan Selin
- 25^{ème} suppléant: Guerreiro Yvan

Pour la liste 5 - ENSEMBLE-SAMEN#CARTHÉ

- 1^{er} suppléant: Dewaels Martial
- 2^{ème} suppléant: Van Den Berghe Erik
- 3^{ème} suppléant: Scotti Massimo
- 4^{ème} suppléant: Cherké Abderrahim
- 5^{ème} suppléant: Houma Nora
- 6^{ème} suppléant: Dalmans Denis
- 7^{ème} suppléant: Poiat Isa

- 8 ème suppléant: Debuyck Ginette
- 9 ème suppléant: Gjanaj Avni
- 10 ème suppléant: M'Farraj Mohamed
- 11 ème suppléant: Baracchi Leila
- 12 ème suppléant: Petit Joëlle
- 13 ème suppléant: Leduc Renée
- 14 ème suppléant: Hendrick Monique
- 15 ème suppléant: Thoua Philippe
- 16 ème suppléant: Bachmajer Micheline
- 17 ème suppléant: Bouffoux Jacques-Achille
- 18 ème suppléant: Maita Manuela
- 19 ème suppléant: Ekoka Bokelo Jehtro
- 20 ème suppléant: Glinka Judyta
- 21 ème suppléant: Petre Amedeuo

Pour la liste 8 - N-VA

- 1 er suppléant: Bracke Clara
- 2 ème suppléant: Glauwaert Johan
- 3 ème suppléant: Dehandschutter Marcel
- 4 ème suppléant: Paşaliu Alexandra-Maria
- 5 ème suppléant: Van Poppel Michelle
- 6 ème suppléant: Wostyn Annelies
- 7 ème suppléant: Imberechts Jeannine
- 8 ème suppléant: Fabry Bob
- 9 ème suppléant: Schellekens Pieter
- 10 ème suppléant: Ooghe Roland

Pour la liste 12 - LB-LISTE BOURGEMESTRE

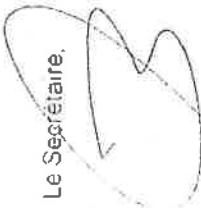
- 1 er suppléant: Van Damme Lionel
- 2 ème suppléant: Van Laethem Corinne
- 3 ème suppléant: Youssef David
- 4 ème suppléant: Vanbrabant Natacha
- 5 ème suppléant: Bylyci Kristela
- 6 ème suppléant: Fontaine Bernadette
- 7 ème suppléant: De Bast Huguette

8 ème suppléant: Van Rampelbergh Chantal
9 ème suppléant: Timmermans Michaëli
10 ème suppléant: Darouiche Issame
11 ème suppléant: Marina Lidia
12 ème suppléant: Leleux Yves
13 ème suppléant: Coppens Joseph
14 ème suppléant: Arincon Torres Julie
15 ème suppléant: Lejeune Guy
16 ème suppléant: Brancaloni David
17 ème suppléant: Polonska Anna
18 ème suppléant: Djongambo Hippolyte
19 ème suppléant: Mangin-Cazes Jean-Jacques
20 ème suppléant: Gartner Ioan
21 ème suppléant: Thongsamouth Odara
22 ème suppléant: Germanidis Zinovia

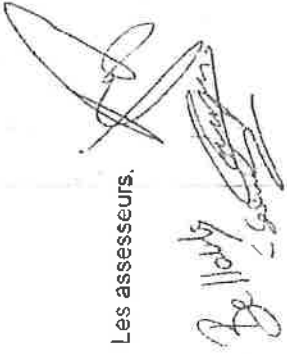
Le présent procès-verbal (Partie A et Partie B) a été rédigé séance tenante en double expédition. Il sera envoyé par le président, dans les trois jours, avec les autres documents visés à l'article 60 du CECB (1) au Collège Juridictionnel. Des extraits en seront envoyés aux élus. Un double, certifié conforme par les membres du bureau, sera déposé au secrétariat communal où chacun peut en prendre inspection.

(1) Ces autres documents sont : les différentes enveloppes contenant les listes électorales ayant servi aux pointages, les procès-verbaux des différents bureaux ainsi que les actes de présentation et d'acceptation des candidats et de désignation des témoins et les procès-verbaux relatifs à ces actes. Le bureau communique par la voie la plus rapide au Service Public Régional de Bruxelles le total des bulletins de vote déposés, le total des votes blancs et nuls, le total des votes valables et le chiffre électoral de chaque liste (ainsi que la répartition des sièges à attribuer – partie B).

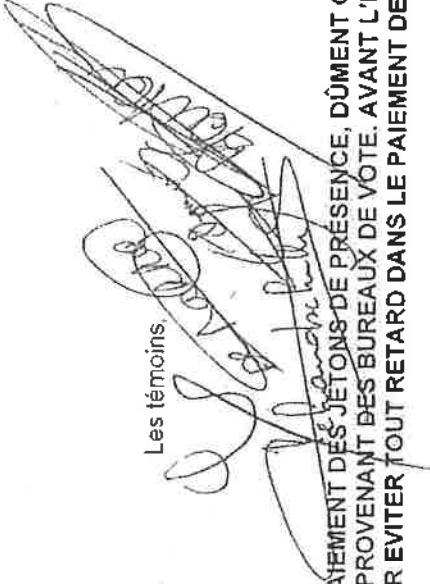
Le Secrétaire,



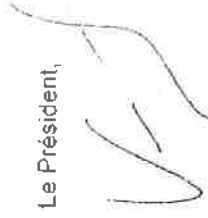
Les assesseurs,



Les témoins



Le Président,



P.S.: N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE LE FORMULAIRE R4 DESTINÉ AU PAIEMENT DES JETONS DE PRÉSENCE, D'UNEMENT COMPLÉTÉ, AU PLUS TARD LE LUNDI SUIVANT LE SCRUTIN, AINSI QUE TOUTES LES AUTRES LISTES PROVENANT DES BUREAUX DE VOTE. AVANT L'ELECTION, PRENEZ LES ACCORDS NECESSAIRES AVEC L'ADMINISTRATION COMMUNALE POUR EVITER TOUT RETARD DANS LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE.

